

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/11/2025
Et publication au notification
Du 06/11/2025
Le Maire.

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	23

N°DEL 2025_07_083_11

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du rapport annuel des administrateurs de la SPL Héracléa - Exercice 2024

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Matthieu TAROT
Robert DALMASSO	Chloé DE BROUWER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Catherine BRUNETTO
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====
Conseil Municipal du 4 novembre 2025
N° DEL 2025_07_083_11

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-lesqualite.com

99_DE-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport annuel des administrateurs de la SPL Port Héracléa pour l'exercice 2024.

Conformément au 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société publique locale.

Vu le rapport ci-dessus ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1524-5 en son 14ème alinéa ;

Vu la délibération n°87/2020 du 4 septembre 2020 désignant le représentant de la Commune du Rayol Canadel en qualité d'administrateur de la SPL Port Héracléa ;

Vu le rapport des administrateurs ci-annexé ;

Considérant qu'il convient de se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit présenté en annexe,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** le rapport des administrateurs de la SPL Port Héracléa pour l'exercice 2024.
- **De donner** quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 19 voix pour, 3 voix contre (Marie-Françoise CASADEI, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO) et 1 abstention (Matthieu TAROT)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

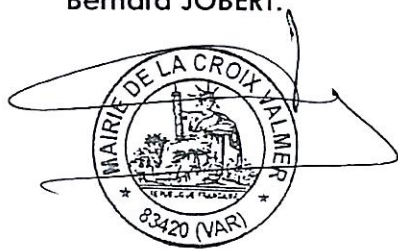
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

06 NOV. 2025

Le Maire





**Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la SPL Port Heraclea concernant
l'exercice 2024
6^{ème} exercice sur 12 mois**

Suivant l'article L225-17 du code du commerce et l'article L3131-5 du Code de la commande publique

Identité :

Inchangée par rapport à l'exercice précédent

Gouvernement d'entreprise (loi SAPIN II) :

Conseil d'administration :

Nombre d'administrateurs : 14 (12 représentants et élus de Cavalaire-sur-Mer, 1 représentant et Maire de La Croix-Valmer et 1 représentant et Maire du Rayol-Canadel),

Président Directeur-Général : Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire-sur-Mer.

La Direction Générale est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Nombre de conseils d'administration réunis en 2024 : 4

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux suite aux élections de mars 2020 :

- Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer ; (Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Brigitte DEFOND, Jean-Pascal DEBIARD, Stéphane ELUERE, Marie-Céline HUCK, Ghislaine NAVARRO, Christophe ROBIN, Carole MORTIER, Philippe VANDELDE, Catherine WYDOOGHE),
- Pour la commune de La Croix-Valmer, Bernard JOBERT, son Maire en exercice,
- Pour la commune du Rayol-Canadel, Jean PLENAT, son Maire en exercice,

Conventions réglementées :

- Délibération Municipale en date du 14 décembre 2017,
- Contrat de concession signé le 6 juillet 2018 et avenant signé le 26 octobre 2022,
- Convention de mise à disposition du personnel de la commune du 23 juillet 2018, avenant n°1 exécutoire le 16 juillet 2020,
- Convention de mise à disposition de monsieur Christian DEBIEUVRE, à compter du 1^{er} janvier 2023, en tant que chef du projet de requalification des infrastructures portuaires et maritimes dit « ECOBLEU ».

Contrôle analogue exercé par le Comité d'engagement composé de :

- 2 élus permanents ayant droit de vote, Philippe LEONELLI (Maire de Cavalaire-sur-Mer) et Olivier CORNA (1^{er} adjoint et élu délégué au Port de la commune de Cavalaire-sur-Mer),
- 2 techniciens ayant un rôle de conseil, sans droit de vote, Patrice VECCHI (Directeur Général des Services de la commune de Cavalaire sur Mer) et Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE (Directeur du Port Heraclea),



- En cas d'opérations effectuées par la SPL sur le périmètre géographique des deux autres communes actionnaires, présence de l' élu administrateur de la commune concernée avec droit de vote et d'un conseiller,

Nombre de comités d'engagement, faisant également office de Comité de Direction, réunis en 2024 :
10

Sujets traités :

En matière de fonctionnement de la SPL :

- Mise à jour du règlement des listes d'attente,
- Partenariats et mécénat,
- Tolérance tarifaire sur les surlongueurs de moins de 3% (GU et FA),
- Occupation du terrain de boule par l'association des AVF,
- Convention de mise à disposition de personnel pour les Zones de Mouillage et d'Equipements Légers du Rayol-Canadel,
- Gestion des postes de grande taille pour les navires de passage,
- Présentation des comptes annuels,
- Lobbying auprès du Syndicat des Communes du Littoral Varois en ce qui concerne la redevance de la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (Env. 17.000€)),
- Inventaires des biens communaux mis à disposition à la SPL suivant le contrat de concession,
- Convention Sailing Evasion,
- Gestion de l'eau douce : Etude d'un désalinisateur mobile,
- Aide des pêcheurs pour le remplacement d'un groupe froid,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Stationnement sur le domaine concédé,
- Point sur les professionnels en difficulté de trésorerie,
- Vente de navire entrant dans la tolérance des 3% avec GU (article 8.2 du contrat de GU),
- Tarifs annuels,

En matière Sociale :

- Protocole transactionnel suite à la demande d'un agent portuaire,
- Mutuelle pour le P D-G,
- Stagiaire en charge de la biodiversité,
- Validation des candidatures saisonnières,
- Salariés passant de CDD en CDI, embauches d'une comptable et d'une assistante accueil plan d'eau,
- Renouvellement du CSE,
- Plans de carrière pour 2 agents,
- Etude d'un accord d'intéressement et de participation obligatoire,

En matière d'évènements :

- Marché sur le port l'hiver,
- Accueil de régates ; Armen, Trophée SNSM,
- Gardiennage du Motor Festival sur le périmètre concédé,
- Accueil du Festival Passion Méditerranée,

- Mécénat : Tremplin Musical de l'OMC, TRAGOS pour leurs 2 représentations aux apéro-pontons (80^{ème} anniversaire du débarquement de Provence), et la ronde des pères Noël,
- Apéro Deep,
- Bourse nautique,
- Réveil musculaire,
- Partenariat à construire avec la SPL Maures Evènements,
- Création d'une redevance au forfait pour les animations payantes sur la place Ste Estelle,
- Décorations de Noël,
- Fêtes enfantines du 19.04 au 12.05.2024,

En matière de concession et Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

- Redevance Domaniale(25% > 15% hors CA intra-actionnaire),
- Marchés nocturnes,
- Gestion des occupations communales,
- Retour sur les difficultés financières rencontrées par un loueur de bateaux,
- Impact des travaux sur la DSP de la station d'avitaillement, avenant en-cours de réflexion,
- AOT supplémentaire pour le loueur Sillage ; 5 places dans la continuité du ponton déjà mis à disposition,
- AOT activités nautique sur une période de 3 ans pour intégrer les nuisances liées aux travaux,
- AOT supplémentaire en 2025 de 500m² pendant 6 mois pour le Chantier Naval,

En matière de travaux

- Informations aux plaisanciers (ECHOBLEU),
- Compte rendu régulier de l'avancement,
- L'accès au solarium dès l'été 2024,
- Du fait de la présence de PCB (origine probable : incendies décembre 2015), le dragage ne pourra être effectué,
- Planning mouvant avec le temps,
- Définition du besoin avec les acteurs concernant : la halle aux pêcheurs, la cale de mise à l'eau et l'aire de carénage,
- Avancement de l'Avant-Projet ECOBLEU,
- Exclusion du centre d'animation du port de la compétence de la SPL,
- Détermination des règles de souscription et échéancier des nouvelles GU,
- Projection du déménagement de la station d'avitaillement, de la SNSM et des loueurs avant les travaux,

Rémunérations des mandataires sociaux versées en 2024 :

- Jetons de présence = 0€,
- Rémunérations = 12.000€ nets suivant la délibération du conseil municipal n°82/2018 et du Conseil d'Administration du 05.12.2023,

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Aucun

Informations générales et faits marquants :

Statistiques :

- 1 113 emplacements avec 38.210 m² de surface utile dont 60% en GU et 40% en places publiques,
- La longueur moyenne est de 9,41m,
- La moitié des emplacements sont des catégories 7 et 8, 11% des places sont supérieures à 12 m

Ces données n'ont pas varié par rapport à 2023.

- Concernant les GU :
 - Un peu plus de 20% sont des GU à échéance 13.08.2025 (132),
- Concernant les places publiques :
 - 50% des places publiques et 11% des postes en GU sont facturés à l'année,(données identiques à 2023)
- Concernant les contrats saisonniers :
 - Les contrats saisonniers sont alimentés par le reste des places publiques et les mises à disposition de GU. La répartition des attributions s'effectue de manière équitable entre les places GU et les places publiques,
 - Les professionnels disposent de 82 contrats saisonniers longs (15/04 au 15/10) ; Cela représente 264 k€ de CA HT. Cela est un peu moins important que 2023.
- Concernant le passage :
 - Pour la ZMEL, le mois d'août représente 14% des passages durant la saison, 15% en juillet, 8% en juin et 4% en septembre. Le CA HT de la ZMEL est de 58 k€ réparti en 86% contrats saisonniers et 14% passages. La part des passages a diminué par rapport à 2023.
 - Pour le Port : les passages sur postes en GU représentent 71% du total et 68% des ventes de locations réalisées. Un gros travail est effectué en saison pour trouver des places à remplir (appel des titulaires de GU). Les plaisanciers sont encouragés à avertir lorsqu'ils ne rentrent pas le soir (Echobleu),
- Concernant l'aire de travail :
 - L'aire de travail (carénage et stockage) est passée de 29 k€ à 35,5k€ de CA HT (+22%) hors DSP chariot élévateur (29,5k€),
 - le stockage de bateaux sur l'espace représente 8% du CA HT.

Sinistres

- Le 11.01.2024, le navire « CARRERA » au poste W04.04 (Bassin Est) coule et n'est retenu que par ses amarres,
- Le 16.02.2024, un candélabre, situé à proximité de la sanisette de la place du Casino, tombe sur un véhicule en stationnement,
- Le 11.04.2024, accrochage du portail de la digue Est,
- Le 07.07.2024, télescopage entre 2 véhicules, dont le goupil de la Capitainerie, qui opéraient une marche arrière simultanément,
- Le 12.08.2024, l'amarre d'un navire de la ZMEL a cédée. La manille de liaison s'était devisée malgré le fil de sécurité,
- Le 31.08.2024, utilisation non appropriée du mobilier urbain blessant un adolescent à l'orteil,
- Le 11.10.2024, vol du navire « COOL » E1017 appartenant à la société LOCAVALAIRE retrouvé en Espagne grâce à son trackeur,

- Le 26.10.2024, le navire au poste E13.03 (Bassin Ouest) immatriculé TLF19281 coule et n'est retenu que par ses amarres,

Convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ZMEL du Rayol-Canadel pour la saison 2024 :

Principales caractéristiques :

- La période de mise à disposition a été du 30.06.2024 au 01.09.2024,
- Coût refacturé : **52.140,09€ TTC,**

DSP – AOT – Marchés Publics

Délégation de Service Public (DSP) :

Pas de modification

Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) :

- Gestion des marchés forains nocturnes,
- Gestion des demandes de l'Office du Tourisme et de la commune,
- Gestion des AOT

Procédure d'achat :

Une fiche de suivi de la demande est jointe à la commande.

Elle rappelle les principes de la commande publique, l'identification du demandeur, le motif de l'achat et la définition du besoin, le montant total HT de la commande, le nombre de fournisseurs consultés (pour les commandes inférieures à 10.000€ HT, si un seul fournisseur est consulté, il faut que le demandeur le justifie, pour les commandes comprises entre 10.000€ et 40.000€HT, il faut justifier si moins de 3 devis ont été joints), expliquer les critères de choix.

Le document est signé par le demandeur et son supérieur hiérarchique.

Les demandes ne peuvent être initiées qu'à partir du niveau Maître de Port Adjoint.

Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

La SPL est en groupement de commande avec la commune pour :

- L'acquisition de véhicules d'occasion,
- Les assurances,
- La communication du projet ECOBLEU,
- La fourniture de petit matériel maritime,
- La location de motifs de décoration de Noël,
- La location de gros engins avec chauffeur

N°DELIB	N° MARCHÉ COMMUNE	OBJET	Type	Procéd.	Attribution	TITULAIRE	Adresse	CP/VILLE	Date de notification	Durée	MONTANT HT
13/2024	2024-11 ACCORD CADRE	Prestation de location et d'acquisition d'illuminations de Noël pour les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer et de la SPL Port Heraclea réunis en groupement de commande.	SERVICES	Procédure Adaptée	28/06/2024	BLACHERIE ILLUMINATIONS	ZI Des Bourguignons	84400 APT	28-juin-2025	4 ans	Commune Maxi : 100 000 €HT SPL Maxi : 50 000 €HT
13/2024	2024-11 ACCORD CADRE	Prestation de location et d'acquisition d'illuminations de Noël pour les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer et de la SPL Port Heraclea réunis en groupement de commande.	SERVICES	Procédure Adaptée	28/06/2024	ADS DESIGN SARL	527 Chemin Saint Martin	84120 PERTUIS	28-juin-2025	4 ans	Commune Maxi : 100 000 €HT SPL Maxi : 50 000 €HT
13/2024	2024-11 ACCORD CADRE	Prestation de location et d'acquisition d'illuminations de Noël pour les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer et de la SPL Port Heraclea réunis en groupement de commande.	SERVICES	Procédure Adaptée	28/06/2024	LEBLANC ILLUMINATION	6-7 Rue Michel Faraday	72027 LE MANS CEDEX 2	28-juin-2025	4 ans	Commune Maxi : 100 000 €HT SPL Maxi : 50 000 €HT
14/2024	2024-18 ACCORD CADRE	Assistant Maitrise d'ouvrage pour des prestations en assurances	SERVICES	Procédure Adaptée	06/01/2024	AXA ASSURANCE	52 Rue Gambetta	83700 SAINT RAPHAEL			Corisation annuelle 4 201,86 €HT 5 164,24 TTC
84/2024		Acquisition Véhicules d'occasion	SERVICES	Procédure Adaptée							
85/2024		Acquisition Véhicules d'occasion	SERVICES	Procédure Adaptée							

ORDRE MARCHES SECURISES	N° MARCHÉ SPL	OBJET	Type	Procéd.	Date engagmt consulta°	Date limite récep° offres	Ouverture et Adm Cand	Attribution	TITULAIRE	MONTANT HT
1/2024		RESTAURATION ECOLOGIQUE DES HABITATS PORTUAIRES INSTALLAITON ET SUIVI DE NURSRIES	SERVICE	Procédure Adaptée	12/02/2024	06/03/2024	20/03/2024	20/03/2024	MARINOV	55 000,00 €
2/2024		PRESTATION DE SURVEILLANCE SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DU PORT HERACLEA	SERVICE	Procédure Adaptée	13/11/2024	12/12/2024	20/12/2024	20/12/2024	ARGOS SECURITÉ	Mini : 100 000 €HT Maxi : 200 000 €HT
3/2024 CPLT MAPA 07/2023	01/2025	PRESTATIONS D' ETUDES GEOTECHNIQUES ET D'ANALYSE DE POLLUTION DE MATERIAUX COMPLEMENTAIRES AU MARCHÉ 07-23-LOT 1	SERVICE	Procédure Adaptée	17/11/2024	09/12/2024		21/01/2025	VINIRE GEOTECHNIQUE	34 340,00 €

Conventions avec la commune :

Remboursement de la mise à disposition de Christian Debieuvre en tant que chef du projet Ecobleu conformément à la convention du 25.10.2023 : **102 539,34€**

Refacturation des caisses de retraite du personnel encore fonctionnaire : **15 404,90€**

De même, la commune avance des dépenses de fonctionnement récurrentes (Maintenance de la barrière d'accès Sainte Estelle, Prime d'assurance, insertion marchés publics, repas réunion de travail, téléphone) ou ponctuels (honoraires avocats).

Dépenses de fonctionnement 2024 avancées par le budget principal : **18.409,84€.**

Informatique :

3 webcam sont actives (Quai Patrice Martin, Passe Tribord, Bassin Est)

Sanitaires :

3 sanitaires (Bassin Est, Capitainerie et Azuréva (Eté et régates)) et 2 sanisettes (Cale de halage et Casino de jeux) sont fonctionnels. Nettoyés tous les jours.

Challenge Nauticspot :

123 challenges réussis pour **103.755,60€ TTC** remboursés aux plaisanciers animant le port l'hiver en progression en valeur de 7,5%

Social :

Embauche de notre comptable Sandrine ASPINORI dont les principales taches sont ; de tenir et réviser la comptabilité sous la supervision d'un Expert-Comptable Externe, de suivre la partie financière des marchés liés aux investissements, de gérer la trésorerie, d'établir les déclarations fiscales.

Immobilisations :

Investissements 2024	Montants
TPF - MOE Redéploiement Infrastructures portuaires Ecobleu ©	659 580 €
Geotechnique - Essais pré-siométriques Ecobleu ©	56 740 €
Poujol Batiment - Travaux sanitaires Quai D ©	54 397 €
MARINOV - Installation et suivi de nurseries ©	37 730 €
Goupil - 238920 / G4L N1 KS MY 23 IMMAT GW 406 TL	34 302 €
Elisa Elofer - Mission environnementale ©	17 317 €
D'Enco 20231205 - DGD AMO Sanitaires et Garages ©	15 200 €
Sce - Etudes hydrauliques Ecobleu ©	13 400 €
TOYOTA - Balayeuse industrielle (Brosse/arr.buses)	12 960 €
Ecotank - Nettoyeur haute pression	10 161 €
S.C.P Serge Hemery - Etude potographique Géomètre ©	9 200 €
Bureau Veritas - Phase conception Redéploiement portuaire ©	7 754 €
Stella Mare - Installation Extracteur d'air poru ventilation compresseur	5 578 €
Eurofins - ECOBLEU OTEIS Draguage ©	5 107 €
DALL'ERTA - Rempl poteau incendie Quai Patrice Martin	4 335 €
So Securite - Installation vidéo Challenge Nauticspot	4 167 €
LDLC - Ordinateur PC Asus Pro	3 098 €
Opsia - Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés Ecobleu ©	2 995 €
Dekra - Mission SPS Ecobleu ©	2 880 €
So Securite - Installation alarme Capitainerie et détecteur incendie	2 605 €
So Securite - Installation de caméras Hangars	2 500 €
F.REG - FREG - Mission environnementale ©	2 317 €
Socotec - Mission de contrôle technique Ecobleu ©	2 007 €
Sarl Ae La Croix Motoculture - MOTOPOMPE P52 - FA2	1 718 €
	968 047 €
© Projet Ecobleu	886 624 €
Désinvestissements 2024	
Vente des étoiles flottantes	23 241 €

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

Responsabilité sociale et environnementale de la SPL

Bénéficiaires 2024	Type	Motif	Montant	Observations
VIR SNSM CAVALAIRE-CONVENTION MECENAT 2022	Mécénat	Sauvetage	37 500	Part. Navire
FESTIVAL DES TRAGOS - PARTENARIAT 2024	Partenariat	Culture	1 000	Messages publicitaires
Delaval Marine	Partenariat	Vie sportive	1 000	Vêtements floqués
OMC Cavalaire - 080601	Partenariat	Culture	833	Messages publicitaires
Azur Sport Organisation	Partenariat	Culture	1 000	Course des pères Noël
1001 Fleurs - 9	Mécénat	Culture	100	Saint Pierre
Peggy Lucido - 000139	Prestation	Vie sportive	480	Réveil musculaire
			41 913	

Contentieux :

Pas de contentieux en 2024

Synthèse du bilan et des comptes de résultat pour 2024

Total bilan : **30 562 502 €**

Chiffre d'Affaires : **3 072 856 €**

Bénéfices : **632 524€**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20251104-DEL2025_07_